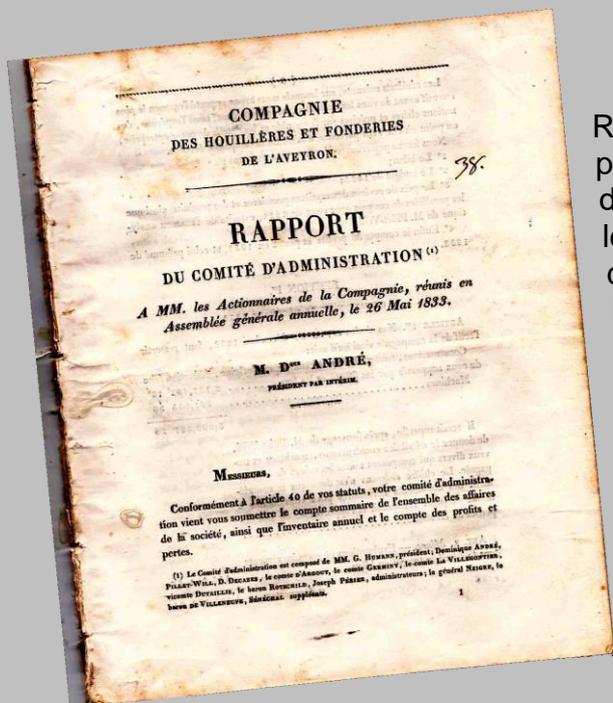


Une aussi longue absence, François CABROL, 1833-1839

Jean RUDELLE, oct 2023, fev 2024



Rue Chantereine, n°11, Paris. C'est probablement là, au siège du bureau d'administration, que s'est tenue en 1833, le dimanche 26 mai, l'Assemblée générale des actionnaires de la Compagnie des houillères et fonderies de l'Aveyron. La tenue de ces traditionnelles et statutaires réunions, dans les beaux salons Lemardelay du 100 rue Richelieu ne se fera que beaucoup plus tard, quand la Compagnie pourra se permettre la dépense...

Parmi les rapports présentés, nous vous proposons une lecture rapide de celui de Dominique André, (D.A.).

Banquier de son état, président par intérim de la Compagnie en 1833, D.A. présente en 37 pages un exercice de comptabilité que sans doute quelques actionnaires ont suivi avec difficultés. Tableaux, ratios, rappels et autres données abondent. Les rappels au travail de Pillet-Will, banquier et actionnaire, *l'Examen analytique de l'usine de Decazeville*¹, paru en 1832, sont nombreux, et montrent l'accord entre les deux banquiers. Sachant que François Cabrol n'approuvait pas les conclusions de ce travail, 1833 sera donc l'année de la rupture. Le directeur quitte ses fonctions. Il ne les reprendra qu'en 1839.

Le rapport de 1833 est –presque- un modèle d'analyse financière, sans doute pas habituelle à cette époque et nous ne reprendrons pas ici ces éléments. Mais au milieu de tous ces chiffres, il y a cependant quelques phrases un peu plus compréhensibles.

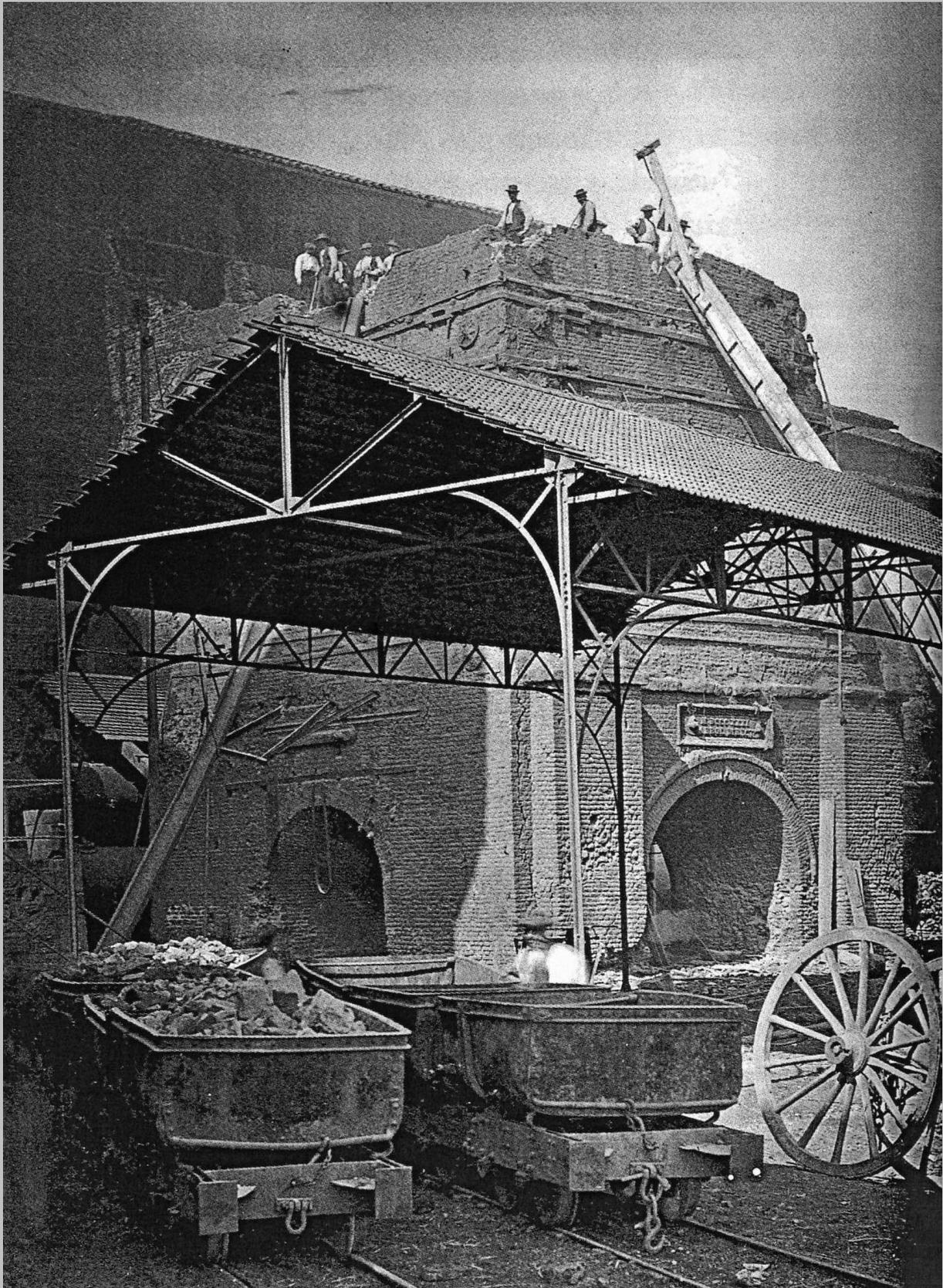
¹ voir présentation de l'Examen sur le site ferrobases, dont les planches

Pour la forme, le rapport évoque en introduction la composition du Comité d'administration de la Compagnie, 10 membres, dont évidemment « D. DECAZES », ainsi curieusement nommé, D pour duc ?, et trois suppléants. François Cabrol n'est pas membre du Comité, tout en étant actionnaire, obligation statutaire pour le directeur.

Le rapporteur évoque les travaux non terminés aux usines, certains étant ajournés. Le début effectif du roulement est de fin juillet 1829 rappelle-t-il. Parmi les difficultés évoquées, Dominique André fait la part entre celles inhérentes à l'usine, et celles dues à l'environnement économique. La période de mise en place de la Compagnie coïncide avec une période de baisse lente des fers, 45 à 30 francs de 1829 à 1832. C'est évidemment très difficile pour la Compagnie de se créer un marché propre en période de mévente généralisée. En 1833, on note donc « *des difficultés et mécomptes ainsi qu'une faible partie des usines en roulement* ».

S'ajoute à ces paramètres sur lesquels la Compagnie ne peut peser, la faible qualité des minerais locaux. Souvent citée dans le rapport, cette qualité devrait aux dires de D.A. s'améliorer par une utilisation accrue des minerais de Lunel, qui cependant sont chers en transports... Il faut descendre à St-Cyprien...

La fabrication du coak (le coke), est également compliquée et assez mal maîtrisée. Le pourcentage de déchets est trop important. La mise en place de la première soufflante à Decazeville permettra au premier haut fourneau d'être actif en avril 1833, et le transfert des fineries depuis Firmy, libérant des disponibilités de vent, permettra ainsi de mettre en service un troisième haut-fourneau à Firmy. Un deuxième sera mis en place à Decazeville en août et un troisième en novembre. Il y aura donc trois haut-fourneaux sur chaque site fin 1833. Mais cette augmentation de production ne se fait que difficilement car Decazeville à cette époque utilise « *22 parties de charbon pour une de fer* », ratio qui doit impérativement être amélioré précise Dominique André.



**▲ haut-fourneau « Cabrol » n°1, (1833)
photographié ici vers 1898, en cours de démolition
doc ASPIBD**

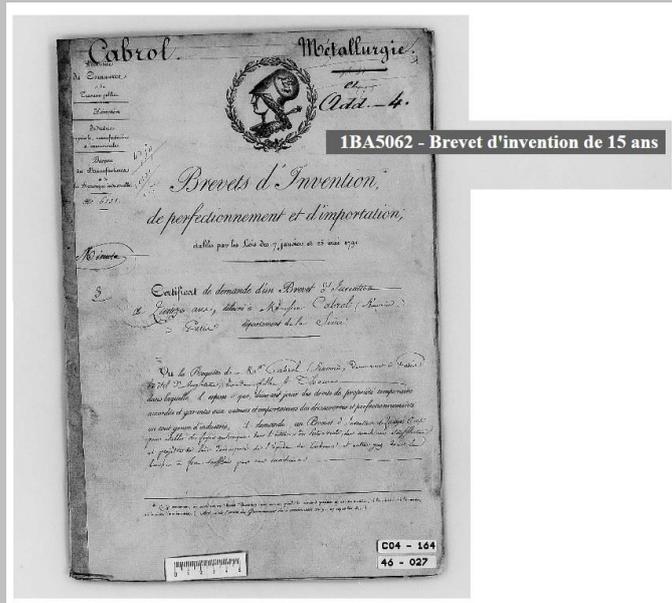
« On concevra donc qu'une telle entreprise ne s'improvise pas ; et si l'on considère le temps qui s'est écoulé depuis sa formation, il faut aussi tenir compte, d'une part, des obstacles de toute nature qu'on a dû rencontrer et vaincre, et, d'autre part, des choses qui ont été créées...Il est de fait que le commerce des fers a été dans un tel état de souffrance qu'il a entraîné la ruine de plusieurs établissements [et que] nos fers, soit par le manque d'assortiments, soit par l'effet d'une concurrence qui usait de ses dernières ressources, soit enfin parce que les affaires en général n'étaient pas prospères, sont restés en partie invendus ».

« Il importe que toutes ces causes et celles qu'on peut y ajouter soient signalées afin de les détruire ou les neutraliser » ...

François Cabrol a-t-il compris les reproches ? La situation n'est donc pas propice aux déclarations de succès. Après avoir rappelé l'emprunt d'un million fait précédemment, le banquier demande à nouveau l'autorisation de contracter un nouvel emprunt du même montant.

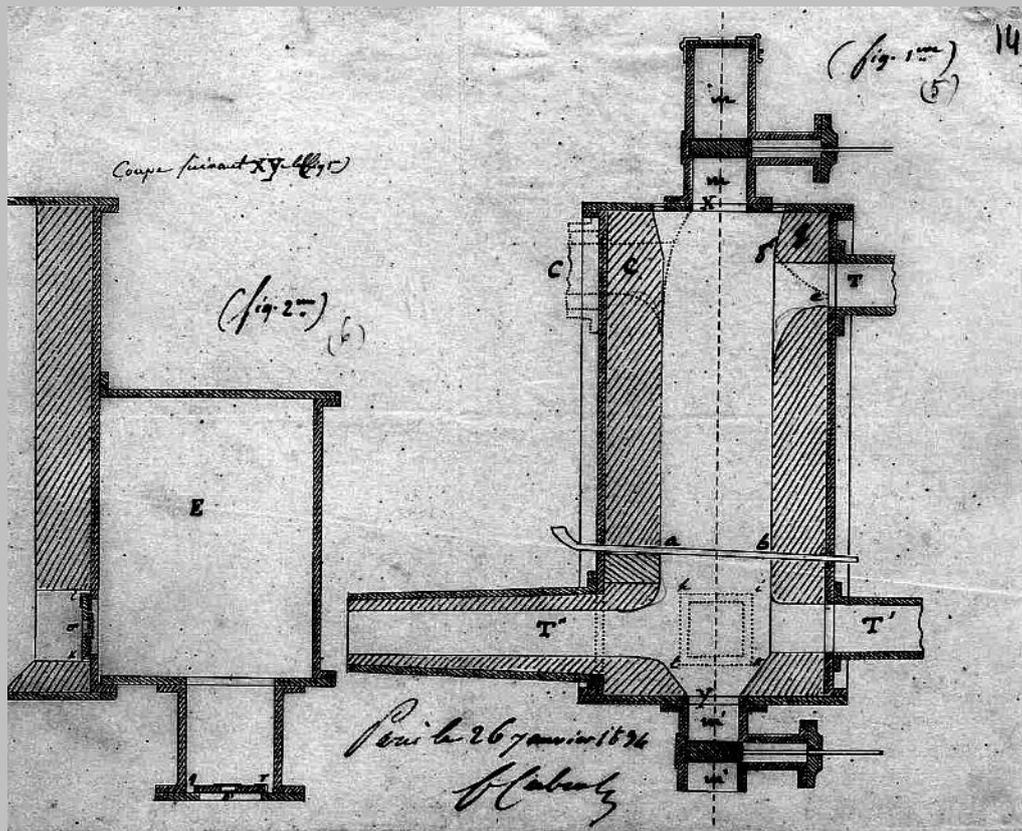
La conclusion se veut cependant optimiste : *« tout annonce que le compte de profits et pertes, en 1833, présentera un solde favorable, qui permettra un premier dividende »*. Pour mémoire, le compte de 1832 s'était soldé par une différence de 58470 francs 73 centimes, mais portée au compte de réserve, et non distribuée en dividendes.

Que retenir ? Que l'entreprise a beaucoup de difficultés depuis juillet 1829 à verser un dividende, évidemment très attendu par les actionnaires. Mais ce non versement ne signifie pas non profit, ce que François Cabrol aura l'occasion de relever plus tard. Des éléments positifs, comme la richesse en houille, permettent cependant d'espérer...Première période, 1826-1839, donc assez décevante pour les actionnaires. La suite, 1839-1860 sera plus bénéfique.



▲ ▼ brevet, François CABROL, 1834, base INPI 1BA5062, extraits

Paris le 26 Janvier 1834
F. Cabrol



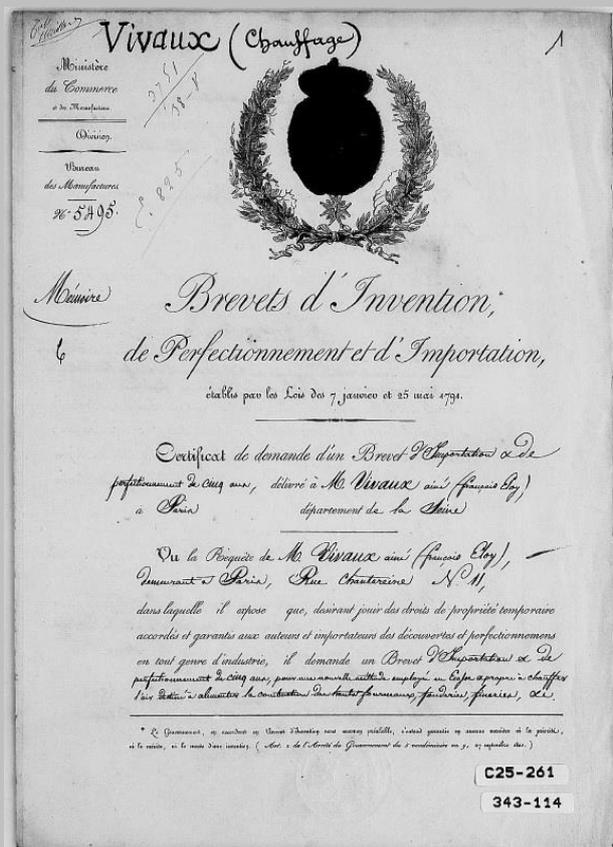
C'est dans ce contexte économique délicat que François Cabrol va quitter la direction de la Compagnie. Ses divergences de vues sont réelles avec les « banquiers », et particulièrement Pillet-Will qui avait pointé dans son *Examen analytique* les mauvaises habitudes de se consacrer davantage aux essais, à priori coûteux, et non à la recherche d'une rentabilité plus immédiate des usines. La parenthèse va durer 6 ans, pendant lesquels Cabrol continuera ses essais, à Alais (Alès) et Firmy (Firmi) sur l'utilisation de l'air chaud. Il publiera ainsi sa *Notice sur l'application de l'appareil à gaz carbonés à l'un des hauts-fourneaux des usines de la Compagnie de l'Aveyron*, Mathias, libraire, Paris, 37 pages, 1837. Il avait déposé plusieurs brevets² quelques années auparavant, à partir de 1834. Ce travail de métallurgiste a été assez unanimement salué.

1833 va être le début d'une période compliquée, de nombreux directeurs se succédant sans réussite au poste de Directeur. Le premier de la liste est François Vivaux, connu pour ses forges dans la Meuse.

François-Eloy Vivaux, dit Vivaux Aîné, maître de forges à Dammarie, Meuse, est aussi connu pour avoir déposé un brevet utilisant l'air chaud dans le haut-fourneau.

² Voir base INPI : <https://www.inpi.fr/base-brevets-du-19eme-siecle/brevet-1BA5062-et-suivants>

Le brevet, 1BA4139 dans la base données INPI 19^e siècle montre un détail curieux : le dépositaire est domicilié 11 rue Chanteraine à Paris, siège du Conseil de Decazeville... François Vivaux travaillait-il pour la Compagnie ? Ce premier successeur de François Cabrol sera suivi rapidement (janvier 1834) par un ingénieur X Mines, Pierre-Leon Coste, qui laisse à son tour la place en mars 1835 à un autre X Mines, Guillaume (William) Manès. Celui-ci abandonnera le poste en 1837. Jean Robert Declerck, également ingénieur X Mines le remplace. Ce dernier sera sous-directeur en 1840, au retour de François Cabrol comme directeur³.



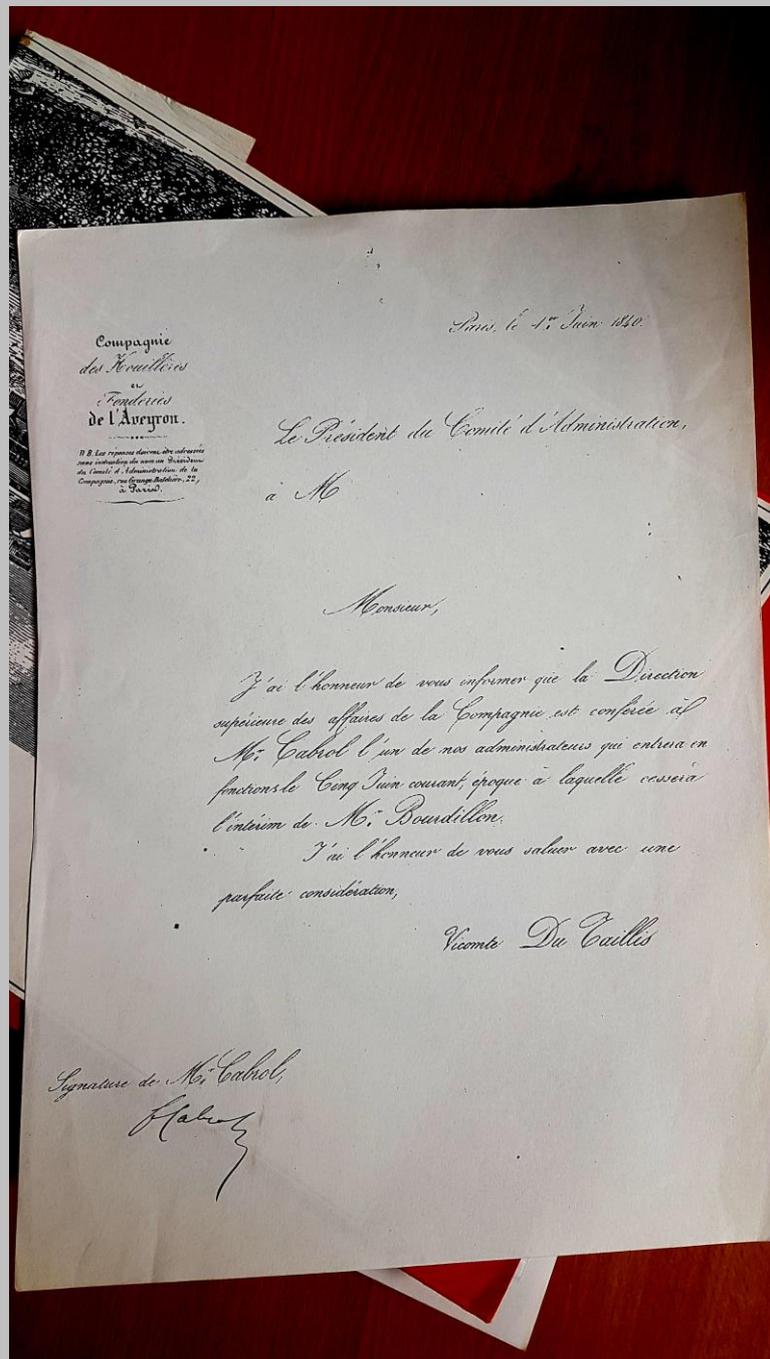
Cote du dossier	1BA4139
Type de brevet	Brevet d'importation et de perfectionnement de 5 ans
Titre	nouvelle méthode, employée en Écosse, de chauffer l'air destiné à alimenter la combustion des hauts-fourneaux, fonderies, etc.
Année de dépôt	1833
Déposant	VIVAUX François-Eloi
Adresse du déposant	Paris (11, rue Chanteraine, Seine)
Profession du déposant	ancien capitaine au long cours et maître de forges à Dammarie (Meuse)
Numéro de dépôt	Pas de numéro de dépôt entre 1791 et 1844
Date de dépôt	22/08/1833
Date de délivrance	28/11/1833

▲ **brevet Vivaux, rue Chanteraine, Paris, 1833 (base INPI, extrait)**

Pendant cette parenthèse, François Cabrol restera actionnaire de la Compagnie. Il revient fin 1839, ses successeurs n'ayant absolument pas donné satisfaction... Et son retour, à la grande satisfaction du duc Decazes, se fera par la grande porte, devenant donc à nouveau directeur, mais avec des pouvoirs plus affirmés, et de plus membre du Comité d'administration, une place très stratégique dans la conduite des

³ Le vicomte du Taillis, Président du Conseil d'Administration, dans une lettre en date du 1 juin 1840, informe que l'intérim de M. Bourdillon cessera le 5 juin 1840, date à laquelle François Cabrol est chargé de la « direction supérieure des affaires de la Compagnie ». Robert Declerck avait donc laissé la place à James Bourdillon... La pause « Cabrol » a vu passer cinq directeurs.

affaires. La presse locale, dont le *Journal de l'Aveyron*, avait évoqué le départ regretté du Directeur, signale son retour salué comme il se doit.



▲ nomination François Cabrol, juin 1840

— Il y a quelques années, nous annonçâmes avec regret que M. Cabrol, fondateur des belles usines de Decazeville, quittait la direction de cet établissement par suite de quelque dissidence survenue entre lui et le comité de la compagnie sur le mode d'administration à suivre. Aujourd'hui nous apprenons avec satisfaction que notre digne compatriote vient d'être replacé à la tête des forges de l'Aveyron avec des pouvoirs moins limités que lors de sa première gestion. L'usine va, dit-on, recevoir d'utiles modifications, et la fabrication des fers une plus grande extension. Espérons que l'expérience et l'habileté du nouveau directeur sauront enfin placer dans une voie de prospérité une entreprise qui jusqu'ici a trompé les prévisions et les calculs des actionnaires. Une circonstance heureuse vient en ce moment corroborer ces motifs d'espérance, c'est le vote de la chambre des députés qui a donné une solution favorable à l'importante question des chemins de fer. Les rails fournis par la compagnie de l'Aveyron à diverses lignes déjà construites, ont été reconnus d'excellente qualité; ils peuvent rivaliser sous tous les rapports avec ceux des meilleures fabriques de France et d'Angleterre: nos forges sont donc assurées de trouver dans les chemins de fer projetés un débouché pour les fontes qu'elles produiront.

JOURNAL DE L'AVEYRON.

N.º 6.

FEUILLETON

AGRICOLE, INDUSTRIEL, LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE,
faisant suite au PROPAGATEUR AVEYRONNAIS.

HOUILLÈRES ET FONDERIES DE L'AVEYRON.

M. Cabrol a définitivement cessé les fonctions de directeur de la Compagnie des houillères et fonderies de l'Aveyron. Sa retraite sera vivement sentie par toutes les personnes qui s'intéressent à la prospérité de cette entreprise. On ne saurait, en effet, trop regretter qu'un homme qui avait fait preuve d'une intelligence et d'une habileté si remarquables dans les savans et pénibles travaux de création des belles usines de Decazeville, ne soit plus là aujourd'hui qu'il n'y a plus qu'à recueillir les fruits de tous ses efforts.

Des esprits malveillans ou mal informés ont donné à entendre que cette rupture était de la part de l'ex-directeur une espèce de déclaration tacite que l'entreprise ne renfermait pas des élémens suffisans de prospérité. Nous devons à la vérité et à l'honneur de M. Cabrol, de déclarer qu'il n'en est rien. Grâce à lui les forges de l'Aveyron sont dans un état on ne peut plus satisfaisant ; les travaux sont en pleine activité ; en ce moment même les produits ne peuvent suffire aux nombreuses demandes. Si le directeur a vu cesser ses fonctions à la veille d'obtenir des résultats qui produiront des bénéfices importans, c'est uniquement pour quelques difficultés survenues entre lui et le comité sur le mode d'administration. Les motifs de cette rupture sont personnels aux deux parties. La bienveillance et la considération réciproques entre les membres du comité et M. Cabrol n'en ont pas été altérés, pas plus que la conviction de l'ex-directeur que les forges de l'Aveyron sont destinées à une prospérité ascendante. Un fait dont nous pouvons garantir l'exactitude en donne la preuve évidente. M. Cabrol a été sur le point de devenir fermier général des forges de l'Aveyron. Le comité lui confiait un capital de huit millions sans cautionnement, avec la seule condition d'augmenter les fonds de roulement d'une somme très-faible relativement au

fonds social. De son côté M. Cabrol avait adhéré à un prix de ferme très-avantageux pour les actionnaires. Un pareil traité, qui n'a dû son inexécution qu'à un accident indépendant de la bonne volonté des deux parties, montre certainement la foi entière de M. Cabrol dans les élémens de prospérité que possèdent les forges de l'Aveyron.

On nous annonce que la direction des travaux va être confiée à M. Vivauz qui a déjà fait ses preuves dans la fabrication des fontes brutes et du moulage en première et deuxième fusion. Il vient de faire un voyage en Angleterre, où il a étudié la fabrication du fer en barres dans les principales usines.

Il paraît certain que l'emploi de l'air chaud dans les hauts-fourneaux va être essayé enfin à Decazeville. Tous les renseignemens sur cette découverte qui date déjà de trois années, et qui est en activité dans un grand nombre d'usines anglaises, allemandes et françaises, confirment de plus en plus son influence favorable dans la fabrication de la fonte, surtout par l'économie considérable du combustible.

M. Dufrénoy, professeur à l'école des mines, qui arrive tout récemment d'Angleterre, va publier un rapport à ce sujet, afin d'encourager les maîtres de forges à l'emploi de l'air chaud pour alimenter leurs bouches à feu.

Il est à regretter pour les forges de l'Aveyron que les instances que M. Cabrol, lors de son séjour à Paris en 1831, fit auprès de son comité pour obtenir l'autorisation d'un voyage et de quelques essais qui avaient pour but de faire juger de l'opportunité de l'application immédiate de l'air chaud aux fourneaux de Decazeville, aient échoué devant l'opposition de quelques administrateurs de la Compagnie. Il serait superflu de donner ici les raisons qui furent déduites pour et contre. Plusieurs des honorables membres du comité partagèrent vivement l'avis de M. Cabrol ; mais ils échouèrent comme lui devant l'opposition qui reponssa, comme inopportune, l'innovation proposée. Si l'avis contraire eût prévalu, il en serait résulté, outre les avantages de la nouvelle méthode qui serait en activité depuis long-temps, une économie considérable dans l'appareil soufflant qui necessairement doit être établi pour l'emploi de l'air froid, et qu'il faudra aujourd'hui considérablement modifier.

L'ingénieur des mines de la même Compagnie a donné sa démission. C'est un nouveau sujet de regrets à ajouter à ceux que cause déjà la retraite de M. Cabrol ; car M. Guillemin remplissait ses fonctions avec une habileté peu commune ; mais la situation de l'établissement n'a été pour rien dans sa détermination, qu'il n'a prise que pour se livrer à une entreprise particulière. Il est maintenant à la tête de la belle papeterie de Salles-la-Sonnere. Si le talent est une garantie de succès, on peut d'avance lui prédire une heureuse réussite.

Par arrêté du 12 décembre 1833, M. le préfet a nommé les membres du jury départemental qui doit procéder à l'examen des divers produits industriels qui seraient destinés pour l'exposition qui doit être ouverte à Paris, en exécution de l'ordonnance royale du 4 octobre 1833. Ce sont MM. Monseignat, conseiller de préfecture ; Henri Carcenac, maire de Rodez ; Combres, président du tribunal de commerce de Rodez ; Cabrol, ex-directeur de la Compagnie des houillères et fonderies de l'Aveyron ; Dominique Turq, négociant à Rodez ; Bouhomme, négociant à Millau ; Muret, négociant à St.-Geniez ; Cibiel, négociant à Villefranche, et Eugène Grand, négociant à St.-Affrique.

HOUILLÈRES ET FONDERIES DE L'AVEYRON.

Siège social à *Paris*, rue Grange-Batelière, n° 22.
Direction des travaux à *Decazeville*, canton d'Aubin, arrondissement de *Villefranche* (Aveyron).
Société fondée en juin 1826, modifiée en mai 1829 et en mai 1832.

Le fonds social était primitivement de 1,800,000 fr. Il est aujourd'hui de 7,200,000 fr. divisés en 2,400 actions de 3,000 fr. chacune.

Les actions sont nominatives et indivisibles.
Chaque année, le premier dimanche du mois de mai, il doit y avoir de droit, au siège de la Société, une assemblée générale des actionnaires.

Les propriétaires de trois actions ont droit à une voix dans l'assemblée générale, sans néanmoins que le même actionnaire puisse réunir plus de vingt voix.

1840

Annuaire des sociétés par actions anonymes, civiles et en commandite... / fondé et publié par ...

400

SOCIÉTÉS ANONYMES.

Administrateurs.

Mrs. HUMANN, *président*. 41 Mrs. le baron NEIGRE. 10/106
le duc de CAZES. le baron de ROTHSCHILD. 3.7
le vicomte DUTAILLIS. le comte de LA VILLE-
Dominique ANDRÉ. 81 GONTIER.
le comte GUILLEMINOT. 106 BAUDELLOT.
SÉNÉCHAL.

Administrateurs suppléants.

Mrs. LOUIS ANDRÉ. 81 Mr. le baron HUGON.
CABROL.

Censeurs.

Mrs. FIÉVÉE. Mr. Ernest ANDRÉ. 81
le comte d'OSERY.

Secrétaire du comité d'administration, agent de la Compagnie à Paris, M. GUILLARD.

Régisseur caissier, exerçant les fonctions de directeur par intérim, Mr. BOURDILLON.

Ingénieur des mines, exerçant les fonctions de sous-directeur, Mr. DECLERCQ.

SOCIÉTÉS ANONYMES.

71

HOUILLÈRES ET FONDERIES DE L'AVEYRON.

Siège à *Paris*, rue Grange-Batelière, n° 22.
Société fondée en juin 1826, et modifiée en mai 1829.

Le fonds social était primitivement de 1,800,000 fr., représenté par 600 actions de 3,000 fr. chacune; il a été ensuite doublé, et il a été créé 600 autres nouvelles actions.

Les actions sont nominatives et indivisibles.

Chaque année, le 1^{er} avril, il doit y avoir de droit, au siège de la Société, une assemblée générale.

Les propriétaires de trois actions ont droit à une voix dans l'assemblée générale, sans néanmoins que le même actionnaire puisse réunir plus de vingt voix.

Administrateurs.

Mrs. HUMANN, *président*. Mrs. le comte GUILLEMINOT.
le comte DE GERMINY. le baron NEIGRE.
le duc DE CAZES. le baron DE ROTHSCHILD.
le vicomte DUTAILLIS. le c^{te} DE LA VILLEGONTIER.
Dominique ANDRÉ. BAUDELLOT.

Administrateurs suppléants.

Mrs. LOUIS ANDRÉ. Mrs. le baron HUGON.
LENECHAL.

Censeurs.

Mrs. FIÉVÉE. Mr. Ernest ANDRÉ.
le comte d'OSERY.

1839

Annuaire des sociétés par actions anonymes, civiles et en commandite... / fondé et publié par ...

01 janvier 1839

▲ 1839, actionnaire

▲ 1840, François CABROL, Directeur et administrateur